

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire

Conclusions des travaux de la 6eme Comité bilatéral frontalier algéro- nigérien

15-16 juillet 2018 à Alger

Les travaux de la sixième session du Comité bilatéral frontalier algéro nigérien qui s'est tenu les 15 et 16 juillet 2018 à Alger ont pris fin aujourd'hui 16 juillet 2018 sous la présidence conjointe du ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, Monsieur Noureddine BEDOUI et son homologue le Ministre d'Etat, Ministre de l'intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses Monsieur Mohammed BAZOUM.

Les travaux de cette réunion, décidée par les Ministres de l'intérieur des deux pays ont permis de procéder à une évaluation globale de la coopération bilatérale et de relever les contraintes de mise en œuvre des décisions et recommandations prises d'un commun accord.

A l'issue des travaux menés par les deux groupes d'experts des deux pays, nombreuses et riches recommandations et résolutions opérationnelles et concrètes ont été adoptées notamment dans les domaines suivants:

- *Dans le domaine sécuritaire*

- L'adoption de mesures opérationnelles par l'Algérie et le Niger en matière de sécurisation de leurs frontières,
- L'intensification de la coordination et de la concertation entre les Services de sécurité au niveau de la zone frontalière,
- Le renforcement de la coopération dans le domaine de la formation et le renforcement des capacités institutionnelles. Dans ce cadre, les deux Parties se félicitent de la qualité de leur coopération dans le domaine de

la formation entre les institutions de police, de Gendarmerie et de protection civile des deux pays.

- *Dans le domaine de la lutte contre la migration illégale*

- Se basant sur les valeurs de fraternité, d'amitié, de solidarité, et de bon voisinage, et en reconnaissant les efforts colossaux menés par la Partie algérienne dans la prise en charge des opérations de rapatriement, dans le respect de la dignité humaine et les Conventions internationales, des deux parties s'engagent à la mise en œuvre dans un cadre concerté, les recommandations issues de la précédente session, en vue de juguler le phénomène de la migration illégale, à travers notamment l'échange d'informations, le démantèlement des réseaux de passeurs, et la sensibilisation sur ses dangers,
- Tout en saluant les efforts menés par les autorités nigériennes pour endiguer ce phénomène, la partie algérienne a marqué sa disponibilité à accompagner le Niger dans ses efforts de lutte contre la migration illégale.

- *Dans le domaine de l'aménagement du territoire :*

- Le développement d'une coopération féconde, diversifiée et mutuellement avantageuse dans le domaine de l'aménagement du territoire qui s'articulera essentiellement au tour de deux (02) axes, à savoir les études et échanges d'expériences ainsi que le renforcement des capacités et formations

En dernier lieu il convient de relever que les travaux de cette session ont par ailleurs porté sur **la mise en place de mécanismes opérationnels** permettant l'élargissement et l'intensification de la coopération bilatérale dans les dix-sept (17) domaines relevant des secteurs représentés dans les travaux du comité.